Le Bulletin Quotidien, 15 mai 2014

Date : 15/05/2014
Pays : FRANCE
Page(s) : 9-10
Rubrique : EVENEMENTS ET PERSPEC...
Périodicité : Quotidien
Surface : 58 %

Bulletin Quotidien

Le Sénat maintient son opposition à la réforme du droit des contrats et du régime des obligations par voie d'ordonnances sur laquelle l'Assemblée nationale aura le dernier mot

Le bras de fer entre le Sénat et le gouvernement autour de l'habilitation de ce dernier à réformer par voie d'ordonnances le droit des contrats et le régime des obligations s'est poursuivi, aboutissant, mardi, à l'échec de la commission mixte paritaire (CMP) à élaborer une version commune du projet de loi de modernisation et de simplification du droit et des procédures dans les domaines de la justice et des affaires intérieures.

Ce texte, qui fait l'objet d'une procédure accélérée, va donc être réexaminé en nouvelle lecture par chacune des chambres, l'Assemblée nationale – favorable au gouvernement (cf. "BQ" du 17 avril) – ayant le dernier mot.

La commission des Lois du Sénat et son président, le sénateur (PS) du Loiret et ancien ministre Jean-Pierre SUEUR, ont en effet réaffirmé leur opposition au recours aux ordonnances pour réformer le droit des contrats et du régime des obligations, souhaité par le gouvernement dans le cadre de ce texte, comme ils l'avaient déjà fait en première lecture (cf. "BQ" du 16 janvier). En séance publique, les sénateurs avaient unanimement confirmé leur opposition (cf. "BQ" du 24 janvier).

M. SUEUR a ainsi exprimé son "total désaccord avec le recours aux ordonnances pour modifier l'ensemble du droit des contrats et des obligations, soit un cinquième du Code civil", rejoignant l'avis du rapporteur du Sénat, "M. Thani Mohamed SOILIHI, qui a expliqué, exemples à l'appui, que le passage par les ordonnances ne fait pas forcément gagner de temps et pose, en revanche, de très réelles questions de sécurité juridique". "Ce recours aux ordonnances – qui sera inévitable si l'Assemblée nationale, qui a le dernier mot, maintient sa position – qui revient à un auto-dessaisissement du Parlement sur des sujets majeurs qui relèvent à l'évidence de la loi et justifient un vrai débat parlementaire", a-t-il ajouté.

"C'est le désaccord entre le Sénat et l'Assemblée nationale sur ce sujet qui a conduit à l'échec de la commission mixte paritaire", a résumé M. SUEUR, le reste du projet de loi ne posant pas de problème.

Accord de la CMP sur le projet de loi portant transposition de la directive du 22 mai 2012 relative au droit à l'information dans le cadre des procédures pénales

L'Assemblée nationale et le Sénat devraient en revanche adopter définitivement aujourd'hui le projet de loi portant transposition de la directive du 22 mai 2012 relative au droit à l'information dans le cadre des procédures pénales, qui a fait mardi l'objet d'un accord en commission mixte paritaire.

Phoca PDF